

mieux. Elle était fille de Claude Favre et de Jacqueline Guinet et apportait en dot, par son contrat de mariage reçu Burgas notaire à Loyes, une certaine étendue de terrain à Meximieux, sur lequel le futur devait construire quelques années plus tard un petit manoir, dont une tour carrée subsistait encore en 1830 : il est fâcheux que des réparations inintelligentes aient enlevé ce précieux reste de la maison où naquit son fils Claude Favre de Vaugelas : mais il est juste d'ajouter que le propriétaire, plus heureusement inspiré cette fois, vient récemment d'y faire sceller une plaque en marbre noir commémorative de ce grand événement.

Le 20 juillet 1587, Antoine Favre obtint l'honneur de siéger au Sénat de Savoie, illustre Compagnie qui sut, par la permanence de ses doctrines et la vigueur de ses remontrances, retenir souvent la direction et toujours le contrôle des affaires intérieures du pays. Elle n'avait point de palais : les premières audiences furent tenues dans la maison du président Catherin Pobel, maison revendue à Antoine Favre.

Le 25 septembre suivant, il acquit (1) la seigneurie de Pérouges d'Humberte du Saix, Veuve d'Antoine Cadenet, seigneur de Chazelle : le nouveau propriétaire s'empressa de se qualifier baron de Pérouges. Cette possession allait lui être vainement contestée : on trouve que noble et spectacle seigneur Antoine Favre, conseiller de S. A. le duc de Savoie, fut en procès avec Louise de la Chambre, veuve de M^{re} Georges de Moussy, comte de Montréal, laquelle prétendait que la baronnie de Pérouges lui appartenait, du chef de son mari, de la succession de Louis Odinet, comte de Montréal, baron de Montfort et de Pérouges.

(1) Guigue. Fiefs de l'arrondissement de Trévoux, verbo Pérouges.